



وزارة الداخلية وترقية اللامركزية والتنمية المحلية
Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la
Décentralisation, et du Développement Local



جهة نواكشوط
Région de Nouakchott
الرئيسة
La Présidente

Nouakchott, le _____ نواكشوط في
N° _____ الرقم

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES INTERNE

Recrutement des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP-RN)

1. Objet

Dans le cadre du renforcement du dispositif de passation des marchés publics, la Région de Nouakchott lance un appel à candidatures interne pour la sélection des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP-RN), conformément à la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des marchés publics et au décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant son application.

2. Nature du recrutement

Le présent appel à candidatures est exclusivement réservé au personnel interne de la Région de Nouakchott, répondant aux conditions d'éligibilité définies dans le présent avis.

3. Profil des candidats

3.1 Diplômes

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire (Bac +3 minimum) dans l'un des domaines suivants :

Administration

Économie

Gestion

Finances

Droit

Génie civil / Ingénierie

Architecture

Ou tout autre domaine jugé pertinent

Un diplôme de doctorat ou équivalent constitue un atout et donne lieu à une bonification dans l'évaluation.

Un certificat d'expertise en passation des marchés publics, délivré par une institution reconnue, est considéré comme un atout dans l'évaluation des candidatures.

3.2 Autres compétences

Les candidats doivent justifier :

D'une maîtrise de l'arabe et/ou du français ;

D'une bonne connaissance de l'outil informatique ;

D'une connaissance du cadre des marchés publics en Mauritanie (atout majeur).

3.3 Expérience professionnelle

Expérience générale : 5 ans minimum

Expérience spécifique : au moins 3 ans dans le domaine des marchés publics

3.4 Condition d'âge

Être âgé de moins de soixante (60) ans à la date limite de dépôt des candidatures, justifié par une pièce d'identité.

3.5 Exigence de composition technique de la Commission

La Commission doit comprendre au minimum un (01) ingénieur en génie civil ;

Et ingénieur spécialisé dans le domaine de l'eau ou dans des domaines en lien avec les interventions de la Région de Nouakchott.

4. Missions des membres

Les membres de la CPMP-RN sont chargés, sous l'autorité du Président de la Commission, de :

Conduire les procédures de passation des marchés publics ;

Examiner les dossiers de consultation ;

Participer à l'analyse et à l'évaluation des offres ;

Proposer l'attribution des marchés ;

Veiller au respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et d'efficacité.

5. Dossier de candidature

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

Une lettre de motivation manuscrite (en arabe ou en français), adressée au Président de la Commission de sélection ;

Un curriculum vitae détaillé ;

Des copies des diplômes ;

Des attestations justifiant l'expérience professionnelle ;

Un document justifiant le statut du candidat (fonctionnaire ou contractuel) ;

Une copie de la pièce d'identité.

6. Dispositions importantes

Tout dossier incomplet ou comportant une fausse déclaration sera rejeté ;

Toute expérience non justifiée ne sera pas prise en compte ;

Aucun document ne sera accepté après la date limite de dépôt.

7. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard le 21 avril 2026, auprès du Secrétariat général de la Région de Nouakchott , sous pli fermé portant la mention suivante :

« Candidature à un poste de membre de la CPMP-RN ».

8. Procédure de sélection

La sélection se déroulera comme suit :

Phase

Critères et notation

Examen de recevabilité

Conformité du dossier, diplômes et âge requis

Qualifications académiques

20 points

Expérience professionnelle générale

30 points

Expérience spécifique en marchés publics

30 points

Entretien oral

20 points

8.1 Grille détaillée d'évaluation

a) Recevabilité (éliminatoire)

Dossier complet, diplôme conforme, expérience requise, âge < 60 ans.

b) Qualifications académiques (20 points)

Bac+3 : 5 pts

Bac+4 / Bac+5 : 10 pts

Spécialisation pertinente : 5 pts

-Bonification:

+2 points pour un diplôme de doctorat ou équivalent

+3 points pour un certificat d'expertise en passation des marchés publics (dans la limite du plafond de la rubrique)

c) Expérience professionnelle générale (30 points)

5 à 12 ans : 10 pts

13 à 15 ans : 20 pts

Plus de 15 ans : 30 pts

d) Expérience spécifique en marchés publics (30 points)

3 à 5 ans : 10 pts

6 à 10 ans : 20 pts

Plus de 10 ans : 30 pts

e) Entretien oral (20 points)

Maîtrise du cadre juridique des marchés publics : 8 pts

Capacité d'analyse et de jugement : 6 pts

Expression (arabe / français) : 3 pts

Motivation et éthique professionnelle : 3 pts

8.2 Disposition méthodologique

L'évaluation des candidatures est effectuée sur la base de la présente grille, garantissant l'objectivité, la transparence et l'égalité de traitement des candidats.

9. Dispositions finales

Le processus de sélection sera supervisé par une commission désignée à cet effet ;

Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués à l'entretien ;

À l'issue du processus de sélection :

Une liste restreinte des trois (03) meilleurs candidats par profil sera arrêtée sur la base de critères objectifs d'évaluation ;

La désignation définitive des membres de la Commission sera effectuée par la Présidente de la Région de Nouakchott, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Nouakchott, le 03-04-2026

Mme. Fatimetou Abdel Malick

